

De quelques économies

C'est un sujet inépuisable que celui des économies faciles à réaliser qu'on aperçoit en se penchant sur le gouffre effroyable de nos cinq milliards de dépenses.

Voici le ministre de l'Instruction Publique, « un des plus gros dépensesurs du budget », dit M. Pierre Leroy-Beaulieu. Pour 1913, on lui a prévu un virement de 304 millions quatre cent mille francs.

Suppression de 36 inspecteurs d'Académie et accessoire, 486.000 fr.; suppression de 100 inspecteurs primaires, 370.000 fr.; suppression des maîtres de couture, en couplant les écoles mixtes à des institutrices, 95.800 fr.

Je me permets de vous dire que vous êtes bien au-dessous de la vérité, car non seulement l'économie réalisée par la suppression des sous-préfets porte sur leurs émoluments, mais aussi sur les sommes affectées à leurs réceptions.

L'Horrible Assassinat d'une Fillette à Wattrelos

APRÈS L'ARRESTATION DE L'HOMME AU JOURNAL

L'instruction concernant l'assassinat de la petite Artémise Wacheux va-t-elle entrer dans une nouvelle phase, demandions-nous, dimanche, au lendemain de l'arrestation d'Henri François, l'homme au journal.

Si quelques témoins ont déclaré que le Roubaisien François « pouvait être » l'homme mystérieux que la police a recherché pendant deux semaines, d'autres témoins ont surgi pour prendre sa défense.

Mme Flore Desmuret, femme Thienpont, demeurant à La Martinière, qui a toujours été invariable dans ses affirmations, a déclaré que l'homme au journal « était chaussé d'espadrilles noires et portait un veston de lustrine noire ».

Le dimanche 9 juin, jour du crime, Henri François rencontra plusieurs membres de sa famille. Ceux-ci ont remarqué qu'il avait des chaussures aux pieds et non pas des espadrilles. Il ne portait pas au visage la moindre égratignure.

Une autre déclaration importante nous a été fournie par Mlle Albertine Marais, demeurant rue Lavoisier, en face de l'Abattoir. Henri François est né dans ce quartier, où habitent encore plusieurs membres de sa famille.

La jeune fille ne remarqua rien d'anormal dans l'attitude de François, dont le visage n'était, nous a-t-elle dit, sillonné d'aucune griffe.

Henri François, nous déclare en outre le témoin, portait une veste en lustrine sous son veston. Il ne paraissait nullement ému.

Depuis l'arrestation de François, la jeune fille s'est remémoré, dans tous ses détails, cette rencontre faite à l'entree du sentier des Femmes. Les moindres incidents lui sont revenus.

La jeune fille ne remarqua rien d'anormal dans l'attitude de François, dont le visage n'était, nous a-t-elle dit, sillonné d'aucune griffe.

Henri François, nous déclare en outre le témoin, portait une veste en lustrine sous son veston. Il ne paraissait nullement ému.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

DERNIER DÉLAI DERNIER APPEL

APRÈS LE 3 JUILLET, LA DÉCHÉANCE TRAVAILLEURS,

Le 3 juillet expire le dernier délai d'inscription pour les assujettis à la loi des retraites ouvrières et paysannes. Vous avez huit jours encore pour pouvoir vous assurer le bénéfice de la loi.

Si vous avez 60 ans, et que vous n'êtes pas inscrits, inscrivez-vous immédiatement et versez les 9 francs dus depuis le 3 juillet 1911.

Remplissez donc immédiatement les formalités de la loi, et profitez du délai supplémentaire qu'elle vous a accordé.

Vous vous repentirez à 60 ans, de ne l'avoir pas fait et d'avoir écouté les mauvais conseils qui ont jeté l'anathème contre cette loi de retraites qui est des plus bénéficiaires.

Dans tous les mariages, on se chargera de vous inscrire et de vous assurer le bénéfice de la loi.

Il n'y a plus à remettre votre décision. Dans huit jours, le 3 juillet, le délai sera expiré. Après, il sera trop tard.

LA SAVONNERIE DU CONGO

informe le public que le dépôt rue de Mouvaux est complètement supprimé. Il n'existe plus d'autre dépôt pour les savons en boîte de un kilogramme, dix kilos, Vaissier, que celui 43, rue de la Gare, à Roubaix.

LES GRÈVES

A ROUBAIX. A la filature de M. Dazin-Motte. Vingt-huit ouvrières barmbroches de la filature de M. Dazin-Motte, boulevard de Fourmies, 2, viennent de cesser le travail.

Les ouvrières protestent contre certaines modifications apportées à leur travail. Une entrevue a eu lieu jeudi, mais n'a donné aucun résultat.

A TOURCOING. La grève des menuisiers-charpentiers. Au cours d'une réunion tenue jeudi matin à dix heures, à la Maison du Peuple, les ouvriers menuisiers-charpentiers syndiqués ont décidé à l'unanimité des membres présents, la continuation de la grève.

D'autre part, une tentative de conciliation a été faite par l'entrepreneur de M. Brames-Demay. 15 ouvriers délégués par leurs camarades des diverses maisons, se sont réunis avec 12 patrons, rue du Haze, au siège du syndicat des entrepreneurs.

Rien n'a encore abouti. Ces pourparlers se passent, d'ailleurs, en dehors du syndicat, tant patronal qu'ouvrier de la menuiserie.

Le savon savonnettement parfumé à l'essence d'Orange est le n° 312. La pain: 30 centimes. Victor Vaissier.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 29 juin: Soleil: lever, 5 h. 58; coucher, 7 h. 56. Lune: premier quartier, le 21; pleins, le 29. Aujourd'hui: Saint Léon, dimanche. Saints Pierre et Paul.

LE « CHORAL NADAUD » A PARIS

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

Notre Orphéon national, le « Choral Nadaud », proclamé 1er Grand-Prix du Concours International de Paris.

LES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Dépôt de la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires arrêtée par M. le Préfet du Nord.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

La Mairie nous communique la note suivante: En exécution de l'article 7 du décret du 26 mars 1911, le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que la 11e liste complémentaire des assurés obligatoires est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE L'ANCIENNE AU CONCOURE INTERNATIONAL DE BALE (SUISSE) 6, 7, 8 JUILLET 1911.

La difficulté n'était pas insurmontable, c'est ce qu'ils se dirent tous en se mettant courageusement à l'œuvre. Aidé d'une part par la Municipalité, qui répondit avec empressement à leur appel, d'autre part, par leur ardent désir d'arriver, nos gymnastes ont duré cet hiver, en organisant fêtes, concerts, etc., amassé petit à petit la somme nécessaire à ce voyage.

L'« Ancienne » grâce à son chef, M. G. Guioy, à son comité, à la générosité de tous ses amis à qui elle adresse tous ses remerciements, pourra donc se mesurer en juillet prochain, avec les meilleures sections internationales. La tâche sera dure, il ne faut pas se le dissimuler, la Suisse notamment, possède de gymnastes admirablement bien entraînés, mais le triomphe n'en sera que plus grand, comme tout le fait espérer et comme nous le souhaitons, l'« Ancienne » revient couverte de lauriers.

Il y aura du reste très prochainement une répétition officielle à laquelle seront conviés les parents et amis des gymnastes et au cours de laquelle ils pourront juger de leur degré de préparation.

DANS LES DOUANES. — Trois nouveaux départs, dans le service actif des douanes, ont à signaler. Les jeunes préposés sont: MM. Henebel, Turpin et Demersseman.

Les concours pour l'obtention des galons de sous-brigadier et de brigadier ont eu lieu le 23 juin dernier.

Les épreuves étaient, paraît-il, assez difficiles en raison du grand nombre d'aspirants, tandis que celui des postes vacants est relativement restreint.

Les résultats de ces examens seront connus prochainement.

UN NOYÉ QUAI DE DUNKERQUE. — On a retiré jeudi après-midi, vers cinq heures, du canal, qui fut déposé sur la berge, et reconnu par son propriétaire pour être un domestique, Henri Schietto, âgé de 49 ans, demeurant rue Darbo, 44.

M. Deltel, commissaire de police du 2e arrondissement, informé, s'est transporté quai de Dunkerque, pour remplir les formalités d'usage.

On croit que le malheureux, qui souffrait depuis quelque temps d'une maladie de cœur, fièvre chaude, est mort dans un moment de délire.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de la Fraternité.

UNE FEMME RENVERSEE PAR UN CYCLISTE. — Un accident d'une certaine gravité, sur lequel il importe de faire quelques réserves, s'est produit dans la soirée de jeudi, vers huit heures et demie, au quai du Sartel, non loin du pont du chemin de fer, près de la distillerie de M. Droulers.

Une femme qui passait à cet endroit, a été renversée par un cycliste qui est tombé de machine. Cette femme, Mme Lydie Pottier, femme Carlier, âgée de 64 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 239, cour Degrand, a été transportée dans un étatime voisin, où elle a reçu les soins d'un docteur. Le praticien a relevé des contusions à la hanche et une fracture probable du col du fémur.

La blessée a été admise d'urgence à l'hôpital de la Fraternité.

Quant au cycliste, il a été légèrement blessé.

VILAIN TEINT DES FEMMES. — Un vilain teint a, presque toujours, pour cause un mauvais savon. Celui qui renferme des sels alcalins en excès agit à la peau. Le savon qui ou qui pique, lorsqu'on l'étend sur le bout de la langue, est chargé de sels alcalins et, par conséquent, nuisible. Le Savon Cadum est un savon neutre ne renfermant que les sels alcalins nécessaires à sa constitution. Essayez-le et comparez les résultats obtenus, avec ceux du savon que vous employez habituellement.

Vous comprendrez alors pourquoi votre peau est rugueuse et votre teint vilain. Prévenant en outre les infections épidémiques, le Savon Cadum est le savon idéal. Prix: 1 fr. 30.

RUPTURE D'UN TUYAU DES EAUX POTABLES. — Le service des eaux a été interrompu jeudi soir, qu'un tuyau des eaux potables venait de crever, boulevard Gambetta.

Immédiatement, une équipe d'ouvriers fut envoyée boulevard Gambetta, les valves furent fermées et les travaux de réparation commencèrent aussitôt.

AVEC LES CHALEURS, les corsages 16-gang sont indispensables, et le réve de toute femme serait d'en avoir plusieurs, surtout si elle pouvait se les procurer pour le prix d'un seul.

La Maison « Aux Sœurs de Charité », 33, rue du Vieil-Aubruv, Rx, réalise ce souhait, en mettant en vente cette semaine une nouvelle série de corsages ajourés à 1,45 d'une fraîcheur et d'un genre particulier. Voir aussi les modèles plus élégants en lingerie, coques fantaisie, tulle, dentelles, etc. 31088.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi jeudi matin, au Minck, 400 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

LA CHARENTTE A OHLIENS. — Le service de la fourrière a capturé dans la journée d'hier un chien trouvé errant sur la voie publique.

OBIT DU VENERABLE ANCIEN. — M. Emile Elor, 10 h. 1/2, église St-Basile.

RETRAITES OUVRIÈRES. — La Mairie nous prie d'insérer: Les assurés obligatoires ou facultatifs, nés entre le 3 novembre et fin juin, qui n'ont pas encore leur premiers cartes, sont invités à remettre celle-ci, d'urgence, au Secrétariat de la Mairie. Faute par ces assurés de régulariser leur situation par le 3 juillet prochain, ils s'exposent à perdre les avantages exceptionnels faits par la loi des retraites.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Un journalier de l'usine Fred Bayer et C., M. Paul Dupont, est tombé à la reverse et s'est blessé aux reins. Docteur Barroy, 10 jours.

Mlle Louise Caron, rattachée chez Bonazzi Wibaux, a buté le genou contre une roue en marche de chariot du remorqueur. Docteur Liénard; douze jours.

Un menuisier au service de M. François Charlet, entrepreneur, M. Roger Corbier, âgé de 25 ans, s'est fracturé le pied droit et la main gauche en descendant d'une échelle. Docteur Barroy; quelques jours de repos.

RETRAITES OUVRIÈRES. — La Mairie nous prie d'insérer: Les assurés obligatoires ou facultatifs, nés entre le 3 novembre et fin juin, qui n'ont pas encore leur premiers cartes, sont invités à remettre celle-ci, d'urgence, au Secrétariat de la Mairie. Faute par ces assurés de régulariser leur situation par le 3 juillet prochain, ils s'exposent à perdre les avantages exceptionnels faits par la loi des retraites.

TOUFFLERS. LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni jeudi soir, à huit heures, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul Bont, maire. Tous les conseillers sont présents, à l'exception de MM. J.-B. Lebun et Fricourt. Le Conseil procède au vote sur le budget ordinaire de 1912, qui se balance en recettes et en dépenses, à la somme de 22.066 francs pour le budget ordinaire et de 998 fr. 75 pour le budget extraordinaire.

Le budget 1912 comporte le service de la première annuité de l'emprunt, nécessaire pour l'exécution des travaux de la gare, et des travaux de voirie. Le Maire fait rapport de la réunion tenue précédemment par la Commission des travaux et la Commission des finances.

Ces Commissions, après avoir pris connaissance d'un ensemble d'améliorations à exécuter au centre de la commune, en vue de la construction d'un dépôt de déchargement de la Place, ont approuvé les propositions présentées par le service voirie.

Le Conseil approuve ces propositions et renouvelle les mandats de subvention au Département, en ce qui concerne le rapport favorable de l'administration des Ponts et Chaussées et de la Banque du Conseil général, qui a émis un avis en ce sens, au cours de sa dernière session.

Le Conseil approuve ces propositions et renouvelle les mandats de subvention au Département, en ce qui concerne le rapport favorable de l'administration des Ponts et Chaussées et de la Banque du Conseil général, qui a émis un avis en ce sens, au cours de sa dernière session.

Le Conseil approuve ces propositions et renouvelle les mandats de subvention au Département, en ce qui concerne le rapport favorable de l'administration des Ponts et Chaussées et de la Banque du Conseil général, qui a émis un avis en ce sens, au cours de sa dernière session.

Le Conseil approuve ces propositions et renouvelle les mandats de subvention au Département, en ce qui concerne le rapport favorable de l'administration des Ponts et Chaussées et de la Banque du Conseil général, qui a émis un avis en ce sens, au cours de sa dernière session.

Le Conseil approuve ces propositions et renouvelle les mandats de subvention au Département, en ce qui concerne le rapport favorable de l'administration des Ponts et Chaussées et de la Banque du Conseil général, qui a émis un avis en ce sens, au cours de sa dernière session.

Le Conseil approuve ces propositions et renouvelle les mandats de subvention au Département, en ce qui concerne le rapport favorable de l'administration des Ponts et Chaussées et de la Banque du Conseil général, qui a émis un avis en ce sens, au cours de sa dernière session.

Le Conseil approuve ces propositions et renouvelle les mandats de subvention au Département, en ce qui concerne le rapport favorable de l'administration des Ponts et Chaussées et de la Banque du Conseil général, qui a émis un avis en ce sens, au cours de sa dernière session.

Visitez OSTENDE LA REINE DES PLAGES

Toutes les premières attractions. — Fêtes artistiques, sportives, mondaines. Bains de mer. — Eaux artésiennes. Communications.

ROUBAIX. — Union des Travailleurs. — Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 1/2, répétition partielle des membres du second tour. Communication du secrétaire. A 9 heures, ensemble.

Service Moderne. Section chorale mixte: Ce soir, à 8 h. 1/2, répétition générale des chœurs qui seront chantés aux prochains voyages. Les membres des sections symphonique, d'harmonie et sportive, qui ont participé aux voyages d'été (Stande et Blankenberghe, le 6 et 8 août) (fêtes des « Saboteurs ») sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible à la section ou au siège, Grande Salle Artésienne, rue de Chambré, 10.

ORCHESTRE. — Harmonie Municipale du Orchestre. — Répétition générale de 8 h. 1/2. Les membres honoraires sont priés d'assister à la répétition du 7 juillet, sont priés de donner leur adhésion au local, Café de la Paix, Croix-Blanche.